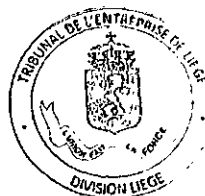


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21132645



02 NOV. 2021

Greffé

N° d'entreprise : **4277 32 188**

Nom

(en entier) : **René DERULLIEUX et Fils**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue de l'Informatique, 3 à 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Démission / Nomination

L'Assemblée générale prend acte que la S.A CANALFIN a été absorbée en date du 28 juillet 2021 et en conséquence, que le mandat d'administrateur de la S.A. CANALFIN a cessé ; décharge est donnée à la S.A.CANALFIN (et/ou ses ayants-droits) et il est décidé de la remplacer comme administrateur par Monsieur Benoît AERTS. Il est nommé comme administrateur non statutaire pour une durée illimitée. Ensuite de cette Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'Administration s'est réuni et, après en avoir délibéré, a adopté les résolutions suivantes:

-Décharge la société CANALFIN (et/ou ses ayants droits) absorbée en date du 28 juillet 2021), de la gestion journalière de la Société.

-Désigne en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur Benoît AERTS, administrateur, en remplacement de CANALFIN (et/ou ses ayants droits) à la date du 28 juillet 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).